

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous refusons la délégation de l'autorité académique aux directeurs d'école.

En effet, Les Stylos Rouges, collectif d'enseignants regroupant plus de 70 000 enseignants sur les réseaux sociaux, affirment que "la délégation de l'autorité académique au directeur modifiera la collégialité du fonctionnement du premier degré car le conseil des maîtres aura un rôle consultatif. Le consensus ne sera plus le mot d'ordre dans les équipes, [ceci] pouvant générer des frustrations et des conflits dommageables pour les élèves."

Quant à l'intersyndicale parisienne regroupant cinq syndicats du premier degré, elle dénonce une proposition qui "vise à faire des directeurs.trices non pas des supérieurs hiérarchiques, mais des délégataires de l'autorité académique, ce qui s'en rapproche dangereusement".